
**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 11 avril 2019

Présents : 13

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 11 avril 2019, s'est réunie sous la présidence de Daniel FABRE

Votants: 15

Sont présents: Daniel FABRE, Serge LE NOAN, Jean-Pierre FAGES, Nathalie GARDES, Jérôme RAOUX, Jean-Marie RONGIER, Sophie GAILLARD, Suzanne MAYENOBE, Véronique SALESSES, Guy SENAUD, Danièle GAILLAC, Dominique TOURDE, Evelyne RIGAL

Représentés: Sébastien VEYRIERES par Jean-Marie RONGIER, Bernard MASSINI par Guy SENAUD

Secrétaire de séance: Véronique SALESSES

Objet: Taux des taxes directes locales 2019 - DE 2019 012

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

décide de maintenir les mêmes taux des taxes directes locales qu'en 2018 et fixe donc les taux de l'année 2019 comme suit :

- taxe d'habitation : 12.10 %
- taxe foncier bâti : 20.00 %
- taxe foncier non bâti : 78.24 %

Résultat du vote : Adoptée Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: Vote du budget primitif 2019 - Saint Simon - DE 2019 013

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune de Saint Simon,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Saint-Simon pour l'année 2019 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 138 672.29 Euros

En dépenses à la somme de : 2 138 672.29 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	214 100.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	368 650.00
65	Autres charges de gestion courante	98 037.00
66	Charges financières	11 400.00
022	Dépenses imprévues	10 000.00
023	Virement à la section d'investissement	174 668.02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 009.88
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		899 864.90

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	20 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	50 120.00
73	Impôts et taxes	539 930.00
74	Dotations et participations	224 552.00
75	Autres produits de gestion courante	65 000.00
76	Produits financiers	27.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	235.90
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		899 864.90

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	33 011.00
204	Subventions d'équipement versées	78 227.00
21	Immobilisations corporelles	121 493.00
23	Immobilisations en cours	521 400.00
16	Emprunts et dettes assimilées	52 043.00
020	Dépenses imprévues	10 000.00
45	Comptabilité distincte rattachée	78 100.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	344 533.39
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 238 807.39

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	251 777.00
16	Emprunts et dettes assimilées	381 046.10
10	Dotations, fonds divers et réserves	61 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	262 406.39
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 800.00
45	Comptabilité distincte rattachée	78 100.00
021	Virement de la section de fonctionnement	174 668.02
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 009.88
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 238 807.39

Résultat du vote : Adoptée Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: Eclairage public aménagement BT à Oyez - DE_2019_014

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public suite à l'aménagement du hameau d'Oyez peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération 62 215 205 EP s'élève à 28 974,01 € H.T.

En application de la délibération du Conseil Syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la Commune d'un versement de fonds de concours de 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1er versement de 7 243,51 € à la commande des travaux
- 2ème versement au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la Commune en application des règles du syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- 1°/ de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°/ d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°/ d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la réalisation des travaux.

Résultat du vote : Adoptée Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne - DE 2019_016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de contracter un emprunt de 300 000 € permettant de financer les travaux d'aménagement de la traverse du bourg et du village d'Oyez ; il fait part au conseil des propositions reçues du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

1 - de contracter ce prêt auprès de la Caisse d'Epargne CEPAL

Montant du prêt :	300 000 €	Périodicité :	trimestrielle
Durée :	15 ans	1ère échéance :	25.01.2020
Taux fixe actuariel :	1,20 %	Amortissement :	constant
Commission d'engagement 0,10 % : 300 €			

2°/ de procéder au dernier déblocage de fonds en date du 25 octobre 2019 afin d'activer la première échéance le 25 janvier 2020, sans frais supplémentaires.

3°/ de prendre l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

4°/ de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances ;

5°/ de conférer, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Résultat du vote : Adoptée Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: Enfouissement des réseaux téléphoniques à Oyez - DE 2019_017

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique à Oyez peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le nouveau montant total de l'opération 62 215 205 TA s'élève à 9 657,53 € hors taxes.

En application de la délibération du Conseil Syndical, en date du 24 mars 2016 avec effet au 1er novembre 2015, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la Commune d'un versement de fonds de concours de 60 % du montant hors taxes de l'opération, soit :

- 1 versement de 5 794,52 € au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la Commune en application des règles du syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- 1°/ de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°/ d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°/ d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la réalisation des travaux.

Résultat du vote : Adoptée Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 11 avril 2019

NUMERO	OBJET
DE_2019_012	Taux des taxes directes locales 2019
DE_2019_013	Vote du budget primitif 2019 - Saint_Simon
DE_2019_014	Eclairage public aménagement BT à Oyez
DE_2019_016	Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne
DE_2019_017	Enfouissement des réseaux téléphoniques à Oyez

Daniel FABRE,

Serge LE NOAN,

Jean-Pierre FAGES,

Nathalie GARDES,

Jérôme RAOUX,

Jean-Marie RONGIER,

Sophie GAILLARD,

Suzanne MAYENOBE,

Véronique SALESSES,

Guy SENAUD,

Danièle GAILLAC,

Dominique TOURDE,

Evelyne RIGAL